

LES ECHOS DE LANDEBIA

Bulletin municipal n° 6 – Avril 2021



En ce mois d'avril 2021, Monsieur Raymond DENIS rejoint le club des centenaires de LANDEBIA après Madame BAILLED en 2007.

Horaires de la Mairie et de la Poste :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h à 17 h 30
Mercredi : 13 h 30 à 15 h 30
Vendredi : 14 h à 17 h
Permanence des élus le samedi matin de 10 h à 12 h. **Rencontre avec le maire sur RDV.**
Adresse : 4 rue de la Poste 22130 LANDÉBIA
Tél : 02 96 84 48 31
mairie-landebia@orange.fr
Heure de levée du courrier : 9 h

Sommaire
Centenaire
Conseil séance du 26 février 2021
Conseil séance du 12 mars 2021
Conseil séance du 26 mars 2021
Etat Civil
Urbanisme
Infos pratiques
Informations communales
Associations
Annonces

Anniversaire de notre centenaire

Avant de rejoindre l'EHPAD de CRÉHEN, Raymond DENIS a vécu très longtemps Rue du Clos Bignon à LANDÉBIA. A l'occasion de son **100^{ème} anniversaire**, retraçons ensemble la vie de cet homme si discret et plein d'humour.

Raymond est né le 22 avril 1921 à la Lande Pourrie à CORSEUL. Marie-Ange DENIS et Marie HUCHET, ses parents, étaient agriculteurs dans cette commune. Il s'est marié avec Anna GOURET en 1942 pendant la seconde guerre mondiale comme il nous l'avait raconté dans le documentaire « Témoignages d'enfants sur la guerre » en début d'année 2020. Le couple a donné naissance à 2 enfants : Raymond en 1944 et Marie Thérèse en 1956. Aujourd'hui, Raymond a 5 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants.

Excellent élève, Raymond aimait beaucoup l'école et aurait pu suivre des études secondaires comme son instituteur le souhaitait. Mais à l'époque, ses parents avaient besoin d'aide pour réaliser les travaux de la ferme. Aussi, après l'obtention de son certificat d'études, Raymond est entré dans la vie active très jeune (12 ans).

Raymond et Anna se sont installés à LANDÉBIA en 1953 car il travaillait comme chauffeur chez Mr Célestin HOUEE. Dans les années 1960, Raymond DENIS exerçait simultanément 2 activités professionnelles : chauffeur indépendant pour le courrier postal et salarié dans une entreprise de maçonnerie du HINGLÉ sans compter qu'il secondait Anna dans la petite ferme familiale. Les journées étaient souvent longues (16h/jour). Raymond aimait beaucoup son activité professionnelle et il nous a rappelé en début d'année qu'il avait participé à la construction de l'actuelle mairie en transportant les pierres de LANGUEDIAS à LANDEBIA. Il a terminé sa carrière professionnelle en tant que chauffeur chez Monsieur Louis GOURET en 1981.

Raymond, qui était doué à l'école, avait aussi des talents de bricoleur dans divers domaines. Il fabriquait des charrettes, des meubles, des charpentes, des jouets en bois sans compter la maçonnerie et l'électricité. Si vous passez rue du Clos Bignon, vous pourrez admirer son petit moulin devant sa maison. Il aimait beaucoup la mécanique et l'entretien de ses voitures : la 202, la 203, la 4 CV. Avec cette dernière en 1960, la famille DENIS avait eu un accident à MONCHOIX à PLUDUNO qui aurait pu se révéler tragique si un motard ne les avait pas sortis de la voiture en feu. Ce sauveteur ne se fit jamais connaître malgré les appels à la radio pour le retrouver.



Ce touche à tout, coiffeur à ses heures perdues pour quelques habitants des environs (dont le curé et le chef de gare), jouait jusqu'à très récemment de l'accordéon. Il avait appris tout seul à manier cet instrument dès l'âge de 7 ans et il animait des bals de campagne, des soirées de travaux et des soirées festives entre voisins de la rue du Clos Bignon. Pour la Saint Eloi, les habitants du quartier du Clos Bignon se réunissaient chez Raymond et Anna pour décorer le tracteur et la remorque de la ferme. Le jour du pardon, début juillet, Raymond conduisait fièrement le tracteur lors du défilé dans les rues de LANDÉBIA.

Après le décès de son épouse, Raymond, entouré de sa famille et de ses voisins, est resté de nombreuses années dans sa maison. Les dernières années, nous pouvions le voir faire sa balade quotidienne autour de

l'église. En 2019, à l'âge de 98 ans, il a décidé de rejoindre l'EHPAD GIBLAINE de CREHEN pour y retrouver sa filleule Maria BOULIN et son ami Bernard BAILBLED. Là, il se sent en sécurité et bien entouré par le personnel de cet établissement. Il ne s'ennuie jamais. Ses journées sont ponctuées par la lecture du journal Ouest-France le matin, une petite balade dans les couloirs de l'EHPAD de temps en temps, ses émissions télé favorites, ses dvd. La municipalité et les habitants de LANDEBIA lui souhaitent un très bel **ANNIVERSAIRE** pour ses **100 ans** et lui souhaitent de poursuivre cette vie paisible le plus longtemps possible.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2021 à 20h30 à la Mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Mélanie DELAMOTTE, Claudine DANIEL, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.

Pierrick BIARD est le secrétaire de séance.

1. Compte administratif 2020 – Commune et lotissement

Lotissement des Pommiers

En dehors d'une régularisation des recettes de fonctionnement de 0,16 € à la demande de Madame JOSSELIN du Trésor Public de Plancoët, aucun mouvement (dépense et recette) n'a été enregistré sur ce budget. La balance générale est identique à la balance de l'exercice 2019 :

	Réalisations	Total	Affectation
Dépenses de fonctionnement	- €	- €	
Recettes de fonctionnement	0,16 €	0,16 €	
Excédent/déficit fonctionnement	- €	- €	
Déficit reporté n-1	- 20 113,20 €	- 20 113,20 €	
Excédent Fonctionnement total	- 20 113,04 €	- 20 113,04 €	Reporté au 002 en dépenses
Dépenses d'investissement		- €	
Recettes d'investissement		- €	
Déficit d'investissement	- €	- €	
Excédent/Déficit reporté n-1	- 1 541,10 €	- 1 541,10 €	Reporté au 001 en dépenses

Comme les données du compte administratif et du compte de gestion sont identiques, l'adjoint aux finances propose d'adopter le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 et d'affecter les résultats comme prévu dans le tableau ci-dessus. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Commune de LANDEBIA

Section	Libellé	Réalisations	Reste à réaliser	Résultats N-1	Total
Fonctionnement	Dépenses	334 560,49 €			334 560,49 €
	Recettes	395 825,54 €			395 825,54 €
	Solde positif	61 265,05 €		30 000,00 €	91 265,05 €
	Solde négatif				
Investissement	Dépenses	137 505,34 €	111 799,32 €		249 304,66 €
	Recettes	153 481,06 €			153 481,06 €
	Solde positif	15 975,72 €		130 467,85 €	146 443,57 €
	Solde négatif		111 799,32 €		

Dépenses de fonctionnement

	BP 2020	Réalisé
Total des chapitres	386 997,30 €	334 560,49 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
011 - Charges à caractère général	102 308,39 €	78 649,69 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 127,74 €	121 914,22 €
022 - Dépenses imprévues	7 798,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	22 000,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 158,33 €	12 658,33 €
65 - Autres charges de gestion courante (SIRP)	118 563,00 €	113 342,11 €
66 - Charges financières	7 206,00 €	7 205,50 €
67 - Charges exceptionnelles	835,84 €	790,64 €

Pour les charges à caractère général, les principaux postes de dépenses sont l'énergie et l'électricité (13 577€), les fournitures de petit équipement (13 477 € dont 7 500 € pour les masques et le gel hydro alcoolique) et l'entretien de terrains (8 229 €). Le financement du SIRP (86 400 €) et les indemnités des élus (23 000 €) constituent les principales dépenses du chapitre Autres charges de gestion courante.

Recettes de fonctionnement

	BP 2020	Réalisé	Poids
002 - Résultat de fonctionnement reporté	30 000,00 €	30 000,00 €	7%
013 - Atténuations de charges	500,00 €		0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes	14 200,00 €	12 971,47 €	3%
73 - Impôts et taxes	246 645,00 €	315 761,19 €	74%
74 - Dotations, subventions et participations	81 147,00 €	0 262,82 €	7%
75 - Autres produits de gestion courante	2 500,00 €	8 226,44 €	2%
76 - Produits financiers	5,30 €	1,80 €	0%
77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €	28 601,82 €	7%
TOTAL	386 997,30 €	425 825,54 €	

Les impôts locaux (136 081€) et les allocations de compensation de Dinan agglomération (98 000 €) sont les principales sources de financement de la commune (chapitre 73).

Dépenses d'investissement

Dépenses Investissement	BP 2020	Réalisé	Poids
13 - Subventions d'investissement	2 650,00 €	2 650,00 €	1%
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 750,00 €	35 746,74 €	14%
204 - Subventions d'équipement versées	92 280,00 €	91 596,77 €	36%
21 - Immobilisations corporelles	118 020,12 €	105 577,01 €	42%
23 - Immobilisations en cours	59 722,68 €	18 722,54 €	7%

L'effacement des réseaux de la rue du Clos Bignon est le principal investissement de l'année 2020 (91 580€). Les autres dépenses concernent la réparation du boulodrome, la porte de l'église, l'aménagement de la cantine, les travaux pour le bar épicerie, le cimetière et l'appartement situé au-dessus de la mairie.

Au 31/12/2020, les restes à réaliser (engagements validés en 2020 et payés en 2021) s'élèvent à 111 799 € (principalement l'effacement des réseaux). Les travaux engagés en 2020 devraient s'achever au 1^{er} trimestre 2021.

Recettes d'investissement

	BP 2020	Réalisé	Poids
001 - Solde de la section d'investissement reporté	130 467,85 €	130 467,85 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 158,33 €	12 658,33 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	99 364,24 €	99 962,73 €	
13 - Subventions d'investissement	41 062,00 €	40 860,00 €	

En dehors de l'excédent de financement reporté, le Fonds de Compensation de la TVA et le virement de la section de fonctionnement sont les principales recettes de la commune. L'adjoint aux finances propose aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2020 et de valider le compte de gestion. Le conseil municipal valide cette proposition (10 voix pour).

Affectation des résultats

L'adjoint aux finances propose d'affecter l'excédent de fonctionnement (91 265,05 €) ainsi :

- ⇒ Affecter 30 000 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2021,
- ⇒ Affecter 61 265,05 € à la section d'investissement du budget primitif 2021

Pour l'excédent d'investissement (146 443,57 €), il propose de l'affecter en recettes d'investissement dans le budget primitif 2021. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces propositions.

2. Devis pour des structures de jeux à l'école

Lors du dernier conseil municipal, le maire a évoqué un devis pour une structure et des jeux pour la cour de l'école. Depuis cette date, 3 devis ont été remis par des entreprises pour :

- ⇒ Une structure de jeux,
- ⇒ Un circuit de billes,
- ⇒ Un terrain de football/handball,
- ⇒ 2 mini-buts.

Éléments du devis	Imagin'Aires	SCLA	Idéal Gazon
Structure Minisweet 0110	5 300,00 €	11 320,00 €	11 500,00 €
Pose de la structure en scellement direct sur grave compactée	1 600,00 €	Inclus	
Sol coulé EPDM sur grave compactée	2 580,00 €	Inclus	Inclus
Panneau d'information réglementaire	130,00 €	Inclus	Inclus
Tests des jeux et sol amortissant par bureau d'étude indépendant	500,00 €		Inclus
Total HT	10 110,00 €	11 320,00 €	11 500,00 €
Total TTC	12 132,00 €	13 584,00 €	13 800,00 €

Eléments du devis	Imagin'Aires	SCLA	Idéal Gazon
Circuit de billes 6 m ²	1 400,00 €	1 800,00 €	1 650,00 €
Total TTC	1 680,00 €	2 160,00 €	1 980,00 €

Eléments du devis	Imagin'Aires	SCLA	Idéal Gazon
Tracé d'un circuit vélo 80ml	1 500,00 €	1 630,00 €	1 750,00 €
Panneau en mural : fourniture et pose	415,00 €		
Panneau : fourniture et pose	470,00 €		
Total Circuit Vélo HT	2 385,00 €	1 630,00 €	1 750,00 €
Total TTC	2 862,00 €	1 956,00 €	2 100,00 €

Eléments du devis	Imagin'Aires	SCLA	Idéal Gazon
Tracé terrain de foot 6X12	315,00 €	415,00 €	400,00 €
2 mini-buts	400,00 €	520,00 €	500,00 €
Total Terrain foot	715,00 €	935,00 €	900,00 €
Total TTC	858,00 €	1 122,00 €	1 080,00 €

Comme le budget primitif 2021 n'est pas voté, il est nécessaire de prendre une délibération pour imputer cette dépense dans le futur budget si un devis intégral ou partiel est validé par les conseillers municipaux. Dans les échanges après la présentation des devis, la durabilité et la garantie des jeux ont été évoquées ainsi que le choix de ces types de jeux. Le maire précise que le choix a été fait en concertation avec les enseignantes, les ATSEM et les parents d'élèves. Il constate à ce jour une cour de récréation vide et peu attrayante. Les conseillers municipaux autorisent le maire à solliciter une subvention auprès des organismes compétents. A l'issue des débats, cet investissement est validé et sera inscrit dans le budget primitif 2021 (7 pour, 3 abstentions et 1 contre) sous réserve de l'obtention d'une subvention. Si celle-ci est acquise, les 7 conseillers municipaux retiennent le devis de la société Imagin'Aires (17 532 € TTC). **La signature du devis par le maire ne pourra intervenir qu'après l'accord écrit de la subvention.**

3. Devis pour matériel technique

Lors d'une visite du local technique, les conseillers municipaux en charge des travaux ont fait le constat d'une absence de matériel pour les travaux à réaliser au niveau d'une commune. Des devis ont été demandés à des entreprises pour évaluer le montant de l'investissement à réaliser.

L'entreprise BOSCHAT-LAVEIX propose pour un devis de 1 020,89 € HT (1 225,07 € TTC) : une perceuse-visseuse, un perforateur burineur, une meuleuse, une scie sauteuse, un coffret de forets, un ciseau à bois et un coffret de maintenance (clés/tournevis).

Pour une fourche et un croc fumier, 2 pelles de jardin et une raclette, le devis de Mr Bricolage s'élève à 105,10 € TTC. Le devis de Magasin Vert est de 119,88 € TTC avec une binette en plus.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité le devis de l'entreprise BOSCHAT-LAVEIX et le devis de Magasin Vert de PLANCOET et décident d'imputer cette dépense dans la section investissement du budget primitif 2021.

4. Numérotation et dénomination des lieux dits

Depuis de nombreuses années, la commune de LANDÉBIA a procédé à la dénomination et à la numérotation des rues. Des problèmes sont soulevés à propos des adresses car 2 rues et 2 lotissements portent le même

nom. Des erreurs d'adressage de courriers et de colis sont assez fréquents. En dehors de l'agglomération, les adresses ne sont pas aussi précises que dans le bourg. La Poste propose de réaliser une étude et d'assister le conseil municipal pour mieux identifier les adresses défectueuses ou imprécises pour les services de secours ou de livraison. La proposition financière comprend les prestations ci-dessous :

Descriptif	Montant HT	Montant TTC
Audit et conseil	1 200 €	1 440 €
Réalisation du plan d'adressage	480 €	576 €
Rapport méthodologique	315 €	378 €
Fin de prestation / communication	105 €	126 €
Total	2 100 €	2 520 €

Si le conseil municipal approuve cette proposition, il faudra financer l'achat de panneaux et de numéros de rue (2021 ou 2022). Compte tenu de la nécessité de bien identifier les adresses, le conseil municipal valide cette proposition financière et décide d'inscrire les crédits nécessaires dans le budget d'investissement de l'année 2021 (11 pour). Cédric HALBOT aura la charge de ce projet.

5. Vente parcelle n° A 1209

À la suite d'une demande de renseignements de l'entreprise LEBRANCHU sur le PLUIH, l'adjoint aux finances a découvert qu'une parcelle de 148 m² appartenant à la commune se trouvait en plein milieu de la propriété du transporteur. Après échanges avec le propriétaire de la société, il est préférable de régulariser cette situation pour éviter tout litige ultérieur. L'entreprise LEBRANCHU accepte d'acquérir cette petite parcelle au tarif d'un euro le mètre carré et de prendre à sa charge les frais liés à l'acquisition. Pour limiter le coût de la transaction, le centre de gestion propose de rédiger l'acte administratif de cession. Le coût prévisionnel est estimé à 770 euros selon la grille tarifaire transmise avec la convocation de ce conseil. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette vente à 1 euro le m² pour régulariser une anomalie et décide de solliciter le centre de gestion pour rédiger l'acte administratif.

6. Exonération du loyer du P'tit Commerce

Lors du conseil municipal du 4 décembre dernier, le conseil municipal avait décidé d'exonérer la gérante du bar-épicerie de loyers pendant les mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021 compte tenu du confinement et de la fermeture administrative des bars. La question de la prolongation de cette exonération se pose ainsi que celle de la durée de la fermeture administrative. Depuis le début de la crise sanitaire, le bar-épicerie a bénéficié de 5 mois d'exonération de loyer. La majorité des conseillers municipaux pense que la commune a fait un effort financier important pour soutenir l'activité du commerce communal. Le conseil municipal décide donc par 9 voix pour (1 contre et 1 abstention) de ne pas prolonger cette exonération de loyer au-delà du 31 janvier 2021.

7. Redevance pour dépôts sauvages de déchets sur le territoire communal

Au cours des derniers mois, des dépôts sauvages se sont produits au niveau de l'ancien terrain de football, au niveau de la plateforme de tri sélectif et dans le bois après le Champ Chevalier. Lors des prochains dépôts sauvages, la commune peut déposer une plainte mais encore faut-il que l'auteur soit identifié. Dans ce cas, l'amende peut s'élever à 1 500 euros. Pour nettoyer le terrain et pour transporter ces déchets à la

déchetterie, le maire propose d'instaurer une redevance pour chaque dépôt sauvage qui sera prélevée par le trésor public. Le conseil municipal à la majorité (7 pour, 4 abstentions) décide d'instaurer cette redevance et de fixer celle-ci à 500 euros. Le maire sera chargé de contacter la sous-préfecture pour la mise en œuvre de cette redevance.

8. Mise en place d'astreintes pour le service technique

Le maire rappelle qu'en cas d'événement climatique important (tempête, neige, inondation), la mairie ne peut pas à ce jour demander l'intervention des agents municipaux en dehors de leurs horaires de travail. Cela peut poser des problèmes. Il propose, en lien avec le centre de gestion, de mettre en œuvre des astreintes. Celles-ci ne seront déclenchées qu'en cas de nécessité importante par la commune. Le conseil municipal valide le principe de la mise en œuvre d'astreintes et charge le maire d'étudier le dossier avec le centre de gestion (10 pour, 1 abstention).

9. Ratio d'avancement en grade

En janvier 2021, le conseil municipal a créé un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour cet avancement en grade. Après avis du comité technique du centre de gestion, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération fixant le taux de promotion d'avancement en grade. Comme il n'y a qu'un seul agent concerné, le ratio est de 100%. Le maire propose de retenir ce ratio pour permettre l'avancement en grade de cet agent. Cette mesure sera intégrée dans le budget primitif 2021.

10. Questions diverses

- Travaux pour le bar-épicerie

Pour donner suite au dernier conseil municipal, les conseillers municipaux en charge des travaux ont rencontré Mr ROHON pour évoquer la priorité des travaux à réaliser et ont demandé des devis aux entreprises du secteur. Le conseil municipal décide de reconduire le bail actuel pour la location du commerce, de la réserve et d'un grenier à l'étage.

Pour l'année 2021, les conseillers municipaux décident de consacrer les investissements à la réfection du plafond et à la mise aux normes de l'électricité :

⇒ Plafond suspendu :

Entreprise PANSART – HÉNANSAL (87 m²) : 1 790 € HT soit 2 148 € TTC

Entreprise COUPE Menuiserie – SAINT-POTAN (87 m²) : 4 176 € soit 5 011,20 € TTC

⇒ Electricité :

Entreprise BRIEND – PLÉVEN : 1 443,96 € TTC

Pour permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais, le conseil municipal décide de valider les devis des entreprises PANSART et BRIEND et d'inscrire les crédits dans la section d'investissement 2021 (11 voix pour). Pour les travaux restant à réaliser, l'adjoint aux finances doit étudier la possibilité de bénéficier d'un financement.

- Nettoyage de la façade et du balcon de la salle des fêtes

Le maire précise qu'il a demandé un devis à Mr Jean François DENOVAL pour le nettoyage de la façade et du balcon de la salle des fêtes. Celui-ci s'élève à 580 € HT soit 696 € TTC. Le conseil municipal valide cette proposition et souhaite que la réparation de la toiture de l'avancée du bâtiment soit envisagée.

- Arbres dangereux

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour l'abattage d'arbres dangereux ou pour la taille d'arbres. Le conseil municipal valide l'arrachage d'un acacia et de 2 bouleaux près de l'abribus et la taille du marronnier de la gare.

- Elections départementales et régionales 2021

Les dates des élections départementales et régionales ont été fixées par le Parlement aux 13 et 20 juin 2021. Elles auront lieu le même jour et il faudra constituer 2 bureaux de vote distincts. Le maire invite les conseillers municipaux à réserver ces 2 dates dans leur agenda.

- Révision des listes électorales

Dans l'attente de la nomination des électeurs désignés par le préfet et par le Président du Tribunal de Grande Instance, il est nécessaire de réviser ces listes afin de proposer des modifications à la commission quand elle sera désignée. André DURAND, Claudine DANIEL, Mélanie DELAMOTTE et Pierrick BIARD seront chargés de voir les modifications à apporter. La réunion aura lieu au cours de la 1^{ère} quinzaine de mars 2021.

La séance est levée à minuit.

Agenda

Prochaines séances du conseil municipal : vendredi 12 mars et vendredi 26 mars 2021 à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2021 à 20h30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Mélanie DELAMOTTE, Claudine DANIEL, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.

David Bourdonnais est le secrétaire de séance.

1. Budget Primitif du Lotissement des Pommiers

Dans l'attente de l'analyse des services de Dinan agglomération, le budget primitif 2020 du Lotissement des Pommiers est reconduit à l'identique. En fonction des options qui sortiront de celle-ci, le conseil municipal se prononcera sur le devenir de ce budget primitif : poursuite du dossier ou clôture du budget à la fin de l'année 2021.

2. Budget Primitif de la commune

Le budget primitif 2021 a été élaboré sur la base d'un maintien des taux des taxes locales (foncier bâti et foncier non bâti). A noter que la préfecture a informé les communes que la part départementale des taxes sur les propriétés foncières bâties (19,53 %) était transférée aux communes à partir de l'année 2021 pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux communal de la taxe Foncier Bâti sera donc de 37,62 %. Comme la part départementale est supprimée, la totalité de la taxe Foncier Bâti (commune + intercommunalité + taxes spéciales+ taxe Ordures ménagères et Taxe Gemapi) sera

identique pour le contribuable si les différentes collectivités locales (commune/intercommunalité) ne modifient pas les taux.

Informations sur la taxe des ordures ménagères

Compte tenu de l'augmentation importante de la taxe générale sur les activités polluantes (passage de 3€ en 2020 à 15 € en 2025 pour une tonne d'ordures ménagères incinérées) et de la baisse des différents composants triés par les habitants (revente de ces produits par Dinan agglomération aux filières de retraitement), le déficit du budget Déchets/Ordures ménagères de Dinan agglomération se creuserait en cas de maintien des taux actuels. A noter que les taux sont très variables sur les différents secteurs de l'agglomération. Dinan agglomération envisage d'harmoniser les taux sur l'ensemble du territoire (1 taux pour DINAN et les communes périphériques et 1 taux pour le reste du territoire) en s'appuyant sur les taux les plus forts pour compenser le déficit prévisionnel à partir de 2021. Le taux de cette taxe devrait passer entre 2020 et 2025 de 8 % à 10,70 % pour l'ancienne communauté de communes de PLANCOËT/PLELAN LE PETIT.

Section de fonctionnement

Fonctionnement	BP 2020	Réalisé	BP 2021
Dépenses	386 997,30 €	334 560,49 €	390 732,02 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	- €
011 - Charges à caractère général	102 308,39 €	78 649,69 €	100 278,25 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 127,74 €	121 914,22 €	129 052,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 798,00 €	- €	9 600,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	22 000,00 €	- €	21 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	3 158,33 €	12 658,33 €	1 996,77 €
65 - Autres charges de gestion courante	118 563,00 €	113 342,11 €	121 795,00 €
66 - Charges financières	7 206,00 €	7 205,50 €	6 510,00 €
67 - Charges exceptionnelles	835,84 €	790,64 €	500,00 €

Fonctionnement	BP 2020	Réalisé	BP 2021
Recettes	386 997,30 €	425 825,54 €	390 732,02 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
013 - Atténuations de charges	500,00 €	- €	500,00 €
70 - Produits des services et ventes diverses	14 200,00 €	12 971,47 €	13 200,00 €
73 - Impôts et taxes	246 645,00 €	315 761,19 €	303 087,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	81 147,00 €	30 262,82 €	29 925,02 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 500,00 €	8 226,44 €	6 000,00 €
76 - Produits financiers	5,30 €	1,80 €	20,00 €
77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €	28 601,82 €	8 000,00 €

Section d'investissement

Recettes Investissement	BP 2020	Réalisé	BP 2021
Total	372 752,52 €	283 948,91 €	352 239,01 €

001 – Excédent d'investissement reporté	130 467,85 €	130 467,85 €	146 443,57 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	22 000,00 €	- €	21 000,00 €
024 - Produits de cessions	76 700,10 €	- €	76 700,10 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 158,33 €	12 658,33 €	1 996,77 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	99 364,24 €	99 962,73 €	92 098,57 €
13 - Subventions d'investissement	41 062,00 €	40 860,00 €	6 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	- €	- €	8 000,00 €

Tableau avec les dépenses d'investissement

Investissement	Engagement déjà pris pour le BP 2021	Montant 2021
Total Dépenses engagées	246 944,54 €	247 244,54 €
Reste à réaliser 2020	111 799,32 €	111 799,32 €
Remboursement Capital Emprunts	37 000,00 €	37 000,00 €
Financement BP Lotissement	55 244,24 €	55 244,24 €
Dépenses imprévues	15 000,00 €	15 000,00 €
Barrières Bar épicerie	672,00 €	672,00 €
Jeux de l'école	17 532,00 €	17 532,00 €
Equipement Service technique	1 344,95 €	1 344,95 €
Plafond suspendu Bar épicerie	2 148,00 €	2 148,00 €
Electricité Bar épicerie	1 443,96 €	1 443,96 €
Electricité salle du club informatique	706,79 €	706,79 €
Numérotation - Adressage des lieux dits	2 520,00 €	2 520,00 €
Serrures école, cantine	1 384,28 €	1 384,28 €
Congélateur	149,00 €	149,00 €

Le conseil municipal doit arbitrer sur les investissements complémentaires à réaliser en fonction de ses priorités. L'adjoint aux finances a sollicité en amont les conseillers municipaux pour recenser les investissements et pour estimer le montant de ceux-ci afin qu'ils restent dans l'enveloppe financière 2021. Ceux-ci sont exposés en séance afin qu'une décision soit prise pour chaque investissement.

Tableau des investissements complémentaires validés par le conseil municipal

Nouvelles dépenses	Montant	Précisions/Commentaires	Avis CM 12/03/2021
Provision (Déficit du BP Lotissement)	25 000,00 €	En cas de clôture du budget du lotissement des Pommiers en fin d'année	9 voix pour et 2 abstentions
Réserve foncière	50 000,00 €	Constitution d'une réserve foncière pour un futur lotissement	10 voix pour et 1 abstention
Mur d'enceinte de l'église	10 000,00 €	Réfection des joints	11 voix pour
Désherbeuse Eau Chaude/Nettoyeur Haute Pression sur remorque	9 000,00 €	Sous réserves d'un achat mutualisé et de l'obtention d'une subvention	11 voix pour

Complément Faïence Logement de la mairie	898,97 €	Travaux en cours	11 voix pour
Aménagement Locaux service technique	1 500,00 €	Electricité/Point d'eau	11 voix pour
Aménagement de la buanderie	1 200,00 €	Lavabo et petit chauffe-eau	11 voix pour
Travaux Salle des fêtes	1 000,00 €	En investissement 2021 : peinture et matériel nécessaire pour le bar et le couloir	11 voix pour
Signalisation Suite Etude de la Poste	3 000,00 €	En fin d'année 2021, en fonction de l'audit	11 voix pour
Décorations Noël	2 000,00 €	Prévision d'un renouvellement régulier	11 voix pour
Congélateur pour la salle des fêtes	400,00 €	Remplacement	11 voix pour
Bibliothèque	250,00 €	Si adhésion au réseau des bibliothèques de Dinan agglomération, participation pour la constitution d'un fonds de livres (0,50€ par habitant)	11 voix pour
Autres dépenses	1 045,50 €		
TOTAL Nouvelles dépenses	105 294,47 €		
Montant total investissements 2021	352 239,01 €		

Le budget primitif 2021 de la commune est adopté à l'issue de la présentation des données ci-dessus par 10 voix (1 abstention).

3. Questions diverses

- Convention Dinan agglomération/Communes pour la lutte contre les frelons asiatiques

Dinan agglomération propose aux communes de reconduire la convention du dernier mandat avec un prestataire privé : financement de la destruction des nids à parts égales entre l'intercommunalité et la commune. La nouvelle campagne doit débuter le 1^{er} avril 2021. Chaque commune doit désigner un référent communal. Les conseillers municipaux souhaitent renouveler la convention avec Dinan agglomération et désignent Mademoiselle Lydie GUERIN comme référente communale. Elle assurera la liaison entre la commune et Dinan agglomération dans le cadre de cette lutte contre les frelons asiatiques.

La séance est levée à 22h30.

Agenda

Prochaine séance du conseil municipal : vendredi 26 mars 2021 à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2021 à 20h30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Mélanie DELAMOTTE, Claudine DANIEL, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Christian LAGRENÉ, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.

Pascal CARO est le secrétaire de séance.

1. Bail pour le bar-épicerie

Comme le fonds de commerce du bar-épicerie est vendu, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour fixer le loyer de ce commerce et pour autoriser le maire à signer le bail avec le nouveau propriétaire. La location comprend le bar-épicerie, la réserve du magasin, la cour avec dépôt de gaz attenant à la réserve. A l'étage, les conseillers municipaux choisissent de désigner les pièces comme un grenier. Après délibération, le conseil municipal valide le projet de bail avec la rectification pour l'étage et maintient le loyer à 490 euros par mois. Il autorise le maire à signer le bail quand le commerce sera assuré par le locataire. Enfin, il charge le maire de faire réaliser les diagnostics nécessaires avant la signature du bail.

Après un nouvel échange avec Marie Noëlle Denoual, le maire propose de l'exonérer de loyer pour le mois de mars 2021 et d'exonérer le repreneur pour son 1^{er} mois d'activité en avril 2021. Le conseil municipal valide cette proposition (9 pour, 1 abstention, 1 contre).

2. Appartement communal

Les travaux sont en cours dans l'appartement au-dessus de la mairie. Il reste quelques travaux (peinture de la nouvelle cloison, pose de plinthes) et il reste à délimiter un espace vert auprès de la porte d'entrée. Il est nécessaire de valider les conditions d'attribution, le bail et le loyer de ce logement. La location pourrait débuter au 1^{er} mai ou au 1^{er} juin 2021 en fonction des travaux et de la mise en œuvre du compteur électrique.

Après échanges, les conseillers municipaux retiennent les critères suivants pour l'attribution du logement :

- ⇒ Composition de la famille : 1 – Famille avec enfants, 2 – Couple sans enfants, 3 – Personne seule,
- ⇒ Ressources du demandeur,
- ⇒ Engagement à occuper une seule place de stationnement pendant les heures d'ouverture de la mairie ou les cérémonies,
- ⇒ Examen des demandes par la commission d'action sociale pour avis

Pour le loyer, le maire indique qu'il a sollicité une agence immobilière pour estimer son coût. Cette agence estime celui-ci à 450 € par mois après visite de l'appartement. Le conseil municipal retient cette proposition (8 pour un loyer de 450 € et 3 pour un loyer à 400 €). Quand l'appartement sera prêt pour la mise en location, le conseil municipal autorise le maire à signer le bail avec le locataire retenu. Dans l'attente, il charge le maire de faire réaliser les diagnostics nécessaires avant la signature du bail. Il sera nécessaire de prendre contact avec Enedis pour la mise en œuvre du compteur électrique du logement.

3. Occupation du domaine public par un commerce ambulancier

Mr Antoine ROUXEL d'HÉNON a sollicité la mairie de LANDÉBIA pour obtenir un emplacement pour la vente de pizzas le dimanche après-midi et le dimanche soir. Par le passé, des commerçants ambulants sont déjà venus proposer leurs services aux habitants de la commune. Le maire interroge le conseil municipal pour savoir s'il souhaite autoriser cette activité sur la commune et s'il souhaite fixer un nombre maximal d'autorisation de stationnement de commerce ambulancier quand ils ne rentrent pas en concurrence avec un commerce local. Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de répondre favorablement à cette demande et ne fixe pas de tarif de location dans la mesure où la commune ne fournit pas de service au commerçant ambulancier.

4. Vote du taux des taxes communales 2021

Lors de l'adoption du budget primitif 2021, l'adjoint aux finances avait évoqué les modifications intervenues dans la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter du 1^{er} janvier 2021. En effet, l'Etat a décidé de supprimer la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties (19,53 %) et de transférer le produit de cette part départementale aux communes. Cette compensation sera corrigée par un coefficient établi par les services fiscaux afin que la commune perçoive uniquement le montant exact de l'ancienne taxe d'habitation (compensation à l'euro près). Le maire propose aux conseillers municipaux de ne pas modifier les taux de taxes locales pour l'année 2021 en dehors du transfert de la part départementale :

- ⇒ Taxe Foncier Bâti 2021: 18,09 % + 19,53 %(part départementale) soit 37,62 %
- ⇒ Taxe Foncier Non Bâti 2021 : 66,32 %

Les conseillers municipaux confirment le choix fait lors du vote du budget primitif 2021 en maintenant les taux 2020 de la part communale des taxes foncières.

5. Demandes de subventions 2021

Conformément à la décision du conseil municipal du mois de décembre 2020, les demandes de subvention sont présentées en conseil pour délibération. Compte tenu de la crise sanitaire, ces associations n'ont pas pu organiser d'activité ou de fête en 2020.

Le Club de l'Espérance

Cette association a pour but de créer, développer et animer les rencontres et liens d'amitié entre les personnes âgées, de les aider à résoudre leurs difficultés, les informer et les soutenir dans la recherche de solutions sur le plan administratif et social et de participer activement à la vie de la commune. Elle organise des voyages et le repas de l'assemblée générale. L'association finance 50 % du repas des adhérents et participe à hauteur de 10 euros pour les voyages pour permettre au plus grand nombre d'y participer. L'objectif de l'association est d'utiliser cette subvention dans un but social : aider les adhérents ayant de faibles revenus à participer à la vie communale.

Association de Défense du Patrimoine

L'association a pour objet toute action en faveur du patrimoine historique et elle compte 26 adhérents. Elle participe avec d'autres associations à l'organisation de manifestations au cours de l'année. Les projets de l'année 2020 ont été reportés en raison de la crise sanitaire : réfection de la toiture du lavoir, restauration du cadran solaire et finition de la peinture des portes et fenêtres de l'église. L'association sollicite une subvention de la commune pour participer au financement de ces actions.

Association de Saint Eloi

L'association a pour objet toute action d'aide à la paroisse et à la pérennité de la tradition de la Saint Eloi. Les projets 2020 ont aussi été reportés : refaire la description du triptyque placé dans la chapelle droite de l'église, fleurir les jardinières à l'extérieur de l'église, faire fabriquer 4 supports pour la fixation d'une œuvre en relief offerte par une famille, faire fabriquer 2 clés complémentaires pour la porte de l'église. L'association sollicite une subvention de la commune pour participer au financement de ces actions.

Décision pour les 3 demandes :

Les conseillers municipaux regrettent que les 3 associations présentent des projets non chiffrés pour estimer le besoin de subvention en fonction de leurs finances. De plus, le contexte sanitaire reste tel qu'il est difficile d'entrevoir une amélioration au cours du 1^{er} semestre. En absence de budget prévisionnel et compte tenu du fait que la situation financière des 3 associations est saine, le conseil municipal décide de ne répondre favorablement à ces 3 demandes (9 contre l'accord d'une subvention, 1 abstention). A noter qu'un élu n'a pas participé au vote car il est président d'une de ces associations.

6. Lotissement des Pommiers

Dans le cadre du dossier du lotissement des Pommiers, le conseil municipal a souhaité prendre l'attachement du service urbanisme de Dinan agglomération pour étudier la faisabilité de celui-ci. Dans l'attente de la suite donnée au recours contre la décision du conseil communautaire de Dinan agglomération approuvant le PLUIH, le maire invite les conseillers municipaux à se déterminer sur le devenir de ce terrain communal. Il rappelle l'historique de ce dossier :

- ⇒ Le 11 février 2006, le conseil municipal avait pris une délibération pour constituer une réserve foncière sur les terrains autour de l'ancien bâtiment de la Poste pour organiser le développement ultérieur de ce secteur,
- ⇒ Le 16 février 2008, il avait pris une délibération pour acquérir une partie de la parcelle A n° 745 (3 100m²) car à l'époque le conseil municipal avait un projet de réaliser des pavillons pour personnes âgées sur ce secteur autour de l'ancienne poste,

Synthèse des échanges en conseil municipal

Le contexte a changé depuis les années 2006 et 2008 au niveau de la commune de LANDÉBIA. Entre le début des années 2000 et 2015, la population s'est accrue avec la réalisation de 3 lotissements. Depuis quelques années, la population diminue après cette croissance. La commune recense au 1^{er} janvier 2021, selon le dernier recensement, 470 habitants soit une perte d'une vingtaine d'habitants. Cette diminution risque d'engendrer une diminution des effectifs de l'école.

En conséquence, le conseil municipal souhaite délibérer pour modifier l'orientation initiale du projet. Par 11 voix pour, le conseil municipal décide d'orienter son projet foncier sur la construction de logements intergénérationnels en location ou en accession à la propriété en fonction des besoins.

7. Questions diverses

- Devis BODET pour le changement du moteur de tintement d'une cloche de l'église

À la suite d'une intervention pour le dépannage des cloches, l'entreprise BODET de Plérin a constaté que le moteur de tintement de la cloche 2 était hors service et il propose de le changer pour un montant de 1 010 € HT soit 1 212 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition pour sauvegarder ce patrimoine culturel.

La séance est levée à 22h30.

Agenda

Prochaines séances du conseil municipal : vendredi 23 avril 2021 à 20h30, vendredi 21 mai à 20h30 et vendredi 18 juin à 20h30.

Présentation des projets éoliens

En dehors d'une séance du conseil municipal, le maire a souhaité qu'un point soit réalisé après les échanges avec les 3 promoteurs éventuels sur le site : ABOWIND, IEL St Brieuc et Site à Watts. Les communes de PLUDUNO, PLÉVEN et LANDÉBIA ont créé une commission intercommunale pour discuter avec les promoteurs. Après la présentation des avant-projets, il est important que les élus représentant LANDÉBIA sachent quelle position tenir au sein de cette commission : refuser d'aller plus loin, participer pour savoir comment avancent les projets ou participer pour concrétiser un projet éolien. Les conseillers municipaux sont unanimes pour reconnaître que les 3 projets éoliens ont un impact fort pour notre commune car le site est très proche de la zone agglomérée. Ils pourraient contrarier le projet de lotissement sur les zones constructibles. Sur le plan financier, les retombées économiques seraient de l'ordre de 6 à 7 000 euros par an. Après échanges, les conseillers municipaux sont très réticents envers ces projets mais ils décident que la commune doit rester présente dans la commission intercommunale pour suivre et éventuellement pour influencer sur un projet au cas où il se concrétiserait malgré l'opposition du conseil municipal.

Etat civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.

Mariages : Néant



Naissance :

Agathe, Joséphine PLESSE née à SAINT-BRIEUC le 14 février 2021, domiciliée 1 rue de la gare

Félicitations aux parents

Décès : Néant

Urbanisme

DEMANDE DECLARATIONS PREALABLES

BESSION Adrien	2 Rue Jean Baptiste Richeux	Pose de 8 panneaux solaires sur toiture en ardoise
----------------	-----------------------------	--

DEMANDES PERMIS DE CONSTRUIRE

MENOT Stéphane	Les Bois	Construction d'un garage

Infos Pratiques

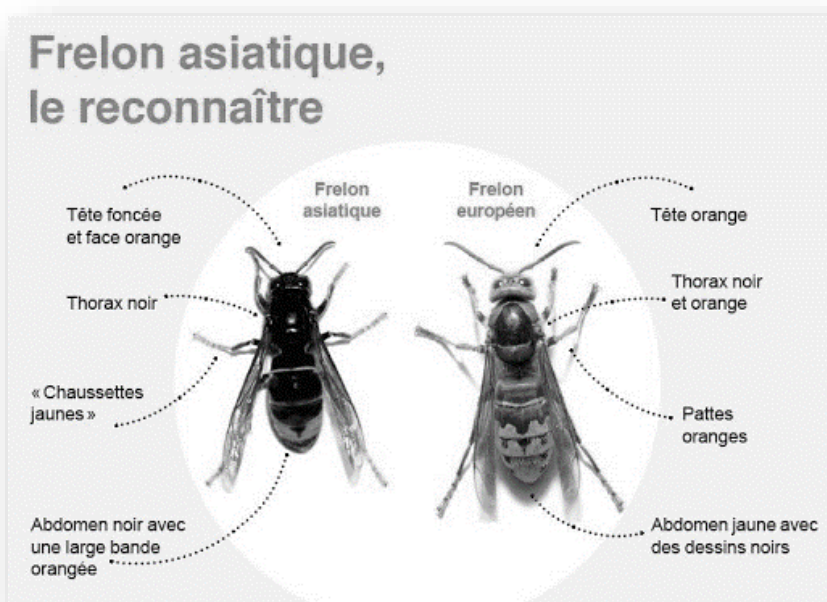
Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent venir se faire recenser au cours du mois d'anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile. **Le recensement est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée nationale de Défense et de Citoyenneté (JDC).** De plus, sans cette attestation, il est impossible de passer certains examens (permis de conduire...).



Informations communales

INFO FRELONS ASIATIQUES : plaquette disponible en mairie



Les Landébianais qui observent un nid de frelons asiatiques sur leur propriété ou dans la commune sont invités à prendre contact auprès de la mairie au 02 96 84 48 31 pour pouvoir les référencer et transmettre les données à Dinan Agglomération dans le cadre de la convention.

A noter : Celui à côté de l'arrêt de bus au niveau du petit pont a déjà été signalé à Dinan Agglomération.

Changement de propriétaire au bar-épicerie

Après 11 années passées au service des Landébianais et des Landébianaises, Marie Noëlle a souhaité changer d'horizon professionnel. L'enseigne Le P'tit Commerce a fermé ses portes le 6 avril dernier. Les habitants de Landébia et la municipalité remercient Marie Noëlle pour sa gentillesse, son amabilité et son dévouement vis-à-vis de ses clients. Nous lui souhaitons de poursuivre son chemin sous les meilleurs auspices.

Pendant quelques semaines, le bar-épicerie va être fermé afin que le nouveau propriétaire puisse réaménager son environnement de travail. Au cours de cette période, une distribution de pains est effectuée à la salle des fêtes (sur commande uniquement).

Fin avril, les habitants pourront découvrir le nouveau visage du bar-épicerie. L'enseigne Chez Sam remplacera l'ancienne appellation. Samuel ROHON prendra les rênes de ce commerce de proximité. Nous lui souhaitons de réussir son projet et de faire vivre ce lieu pendant de nombreuses années.

Associations

AMICALE BOULISTE

Les membres de l'Amicale Bouliste sont peïnés d'avoir perdu l'un de ses anciens et le plus fidèle des adhérents, Pierre DEPARTOUT qui nous a quitté à l'âge de 90 ans. Les obsèques ont été célébrées en l'église de PLUDUNO le mercredi 24 février 2021.



Au centre Simone et
Pierre DEPARTOUT
(concours d'été 2019)

Nous présentons nos très sincères condoléances à Simone son épouse, qui est également adepte de la boule bretonne, ainsi qu'à toute sa famille.

José DA COSTA, président de l'Amicale.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'Amicale des Anciens Combattants espérait pouvoir réunir ses quelques membres avec le nouveau conseil municipal afin de faire un point de situation. Elle souhaitait aussi réunir les membres de l'association en assemblée générale pour élire un nouveau bureau.

Nous rappelons que notre trésorier et porte drapeau depuis la création de l'Amicale en 1986, ancien combattant en Algérie de 1957 à 1959, Maurice SAMSON, nous a quittés quelques jours après avoir participé à la commémoration de l'Armistice en comité restreint au monument aux morts en mai 2020.



Monument aux morts le 8 mai 2020 (Maurice à droite)

Il nous faudra encore attendre quelque temps et espérer une fin rapide de cette pandémie...

Nous avons donc dû annuler la programmation de l'exposition pour le 75ème anniversaire de l'Armistice qui était prévue du 8 au 12 mai 2020, avec conférences, ce qui aurait pu intéresser principalement les enfants

des écoles et des collèges mais également les adultes de la région, puisque les thèmes étaient basés sur la résistance locale et des témoignages enregistrés et filmés de quelques habitants de LANDEBIA ayant vécu cette période durant leur enfance ou leur adolescence.

De nombreux véhicules militaires devaient aussi être exposés, de même que beaucoup de matériels et d'armements datant de la guerre 1939-1945.

Dans l'attente de pouvoir se rencontrer sans risque, soyons prudents, adoptons les consignes et les instructions qui nous sont données.

Je vous souhaite un beau printemps et des jours meilleurs pour cet été.

Bien cordialement

René CUADRADO

Annonces



L'association EPAL, basée à BREST, recrute des accompagnateurs-trices prêts-tes à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des enfants et adultes en situation de handicap. Si vous êtes disponible pour partir sur l'un de nos 200 séjours, 2 ou 3 semaines cet été entre le 17 juillet et le 21 août 2021, rejoignez nos équipes d'animations ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions de recrutement :

- ⇒ Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés,
- ⇒ Obligation de suivre une formation gratuite pendant un week-end,
- ⇒ Formation Premiers Secours PSC1 souhaitable,
- ⇒ Permis B obligatoire

Pour de plus amples renseignements ou pour postuler :

<https://www.epal.asso.fr/le-recrutement-des-responsables-et-animateurs-pour-personnes-handicapées-adultes.php>

Nouvelle assistante maternelle sur Landébia

Pour les parents qui souhaitent faire garder leurs enfants, Alexandra ROUXEL vient de s'installer comme assistante maternelle sur notre commune (3 agréments – Tél 0676145503).